



NEWSLETTER #24

L'AGRICULTURE DE DEMAIN



Pacte biosécurité et bien-être animal dans les élevages

Le plan France Relance apporte un **soutien à l'élevage** sous la forme d'un « Pacte biosécurité – bien-être animal ». Ce projet vise à **accompagner les éleveurs**, à les **aider à investir** pour renforcer la prévention des maladies animales, tout en permettant d'assurer une **amélioration des conditions d'élevage** au regard du bien-être animal.

NOUVEL APPEL À PROJETS
CLÔTURE DES DOSSIERS
LE 30 MARS 2021

Les projets éligibles sont les suivants :

- ▶ Les projets de construction de bâtiments neufs dédiés à l'agriculture biologique ou ouvrant un accès permanent à des espaces de plein air ou extérieurs. Ces espaces extérieurs doivent permettre aux animaux de prendre de l'exercice et répondre dans les deux cas impérativement aux obligations de biosécurité ;
- ▶ Les projets de modernisation de bâtiments, dont les techniques de construction visent à réduire leur impact environnemental (notamment sur la qualité de l'air et de l'eau) ;
- ▶ Les équipements nécessaires à l'activité d'élevage (bovins, ovins, caprins, porcins, de volailles, de lapins) permettant d'améliorer l'autonomie alimentaire du cheptel, le bien-être animal, la sécurité et le confort des personnes (listes par espèces précisées dans l'Appel à projets) ;
- ▶ Et dont le coût total par dossier est supérieur à 12 000€.

[Plus d'informations sur
europe.maregionsud.fr](http://europe.maregionsud.fr)